Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230217-DEC202309-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

17 FEV 2023

DEC 202309

Objet : mise à disposition de la salle Michel Channac au Comité du Concours Agricole

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Comité du Concours Agricole qui se tiendra du 24 au 26 mars 2023 à Varennes sur Allier, l'association organisatrice de l'évènement, l'association Comité Concours Agricole a besoin de la salle Michel Channac pour organiser l'exposition ;

DECIDE de mettre à disposition la salle Michel Channac à l'association Comité du Concours Agricole du jeudi 23 mars à 19h au lundi 27 mars à 17h00

DECIDE de signer la convention avec l'association du Comité du Concours Agricole ;

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)